

Réaction à l'article «Explosion littéraire?» signé par Isabelle Forest, L'Unique, journal de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois, édition de mars 2008

[Lire cet article publié à la page 9 de ce PDF](#)

La vraie nature du futur du livre au Québec

Par Serge-André Guay, président éditeur
[Fondation littéraire Fleur de Lys](#)

(14 avril 2008) L'article d'[Isabelle Forest](#) publié sous le titre interrogateur «Explosion littéraire?» dans l'édition de mars 2008 du bulletin de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois est l'un des exemples les plus éloquents de la fausse perception du milieu littéraire québécois à l'égard de l'édition en ligne et du livre sur Internet. Madame Forest écrit : «Personne, sans doute, ne désire que le livre, après avoir été le fidèle support de la littérature pendant des siècles, ne disparaisse un jour au seul profit de la publication des oeuvres sur Internet.» (Isabelle Forest, L'Unique, mars 2008, p. 9).

N'ayez crainte madame Forest, la chaîne traditionnelle du bon vieux livre papier, de l'auteur à la librairie en passant par l'éditeur et le distributeur, ne disparaîtra pas au profit de la seule édition en ligne sur Internet.

Tout d'abord, ce n'est pas l'objectif fondamental de l'édition sur Internet qui se présente davantage comme un complément ou, si vous préférez, une alternative à l'édition traditionnelle et non pas un concurrent. Une alternative qui, comme vous le soulignez dans votre article, démocratise l'accès à l'édition compte tenu du taux de refus de plus de 90% des oeuvres par les éditeurs traditionnels.

Ensuite, l'édition sur Internet ne fera pas plus disparaître l'édition traditionnelle que l'arrivée de la télévision a fait disparaître le cinéma et la radio.

Enfin, le problème ne se pose pas en terme de domination d'un type d'édition sur l'autre mais plutôt en terme d'adaptation, de mutation du livre.

Par exemple, la ressource «papier» n'est pas illimitée, renouvelable sans fin. Nous sommes pourtant bien placés au Québec pour le savoir. Même le reboisement intense ne suffit pas à régénérer la forêt après le passage de l'industrie. Alors, imaginez ce qui se passe dans les pays où la forêt est une ressource beaucoup plus rare. Le papier est un produit d'importation beaucoup plus dispendieux que chez nous. Et, permettez-moi de vous surprendre, l'édition en ligne n'est pas la solution ultime à la protection de la forêt.

En fait, plusieurs titres édités sur Internet font monter la vente d'exemplaires papier en librairies traditionnelles, avec pignon sur rue. L'un des maîtres à penser du monde numérique au Québec, Hervé Fisher l'a lui même constaté avec ses propres livres.

Il faut distinguer deux types d'éditeurs en ligne, ceux qui se limitent uniquement à une distribution sur Internet et ceux qui doublent la distribution sur Internet d'une distribution en librairies traditionnelles. Ces derniers n'offrent pas systématiquement tout leur catalogue à la fois en ligne et en librairies traditionnelles, ils choisissent les titres selon leurs chances de succès de vente en tablettes, à la manière des éditeurs traditionnels. Bref, qui dit «édition en ligne» ne dit pas uniquement «exemplaire numérique» disponible uniquement sur Internet, par exemple, sous la forme d'un fichier PDF.

De plus, si l'édition en ligne connaît un certain succès, c'est depuis l'arrivée de l'impression à la demande («Print-on-demand») à la fin des années 90. L'impression à la demande permet d'imprimer un seul exemplaire à la fois à la demande expresse de chaque lecteur. Chaque exemplaire imprimé est un exemplaire vendu d'avance.

Avec l'impression à la demande, le lecteur intéressé par une oeuvre éditée en ligne sur Internet peut en commander un exemplaire papier. Pour l'éditeur en ligne qui retient ce type d'impression, fini le pilonnage des invendus par milliers, un véritable gaspillage de papier pour satisfaire les exigences de la distribution et du marketing traditionnels à l'effet que plus c'est vu, plus c'est vendu, d'où le besoin d'imprimer un nombre élevé d'exemplaires de chaque livre afin de l'exposer dans le plus grands nombres de librairies possibles.

Autrement dit, la préférence pour le bon vieux livre papier s'applique même à l'édition en ligne sur Internet. À la Fondation littéraire Fleur de Lys, pionnier de l'édition en ligne avec impression

à la demande au Québec, les exemplaires papier représentent plus de 90% des ventes.

Autre révolution à la porte : le papier électronique. Vous connaissez ? Inventé et perfectionné depuis quelques années déjà, le papier électronique en est déjà au stade industriel, c'est-à-dire à celui de sa commercialisation grand public.

«Plusieurs évoquent l'inconfort de la lecture à l'écran pour soutenir que la place de ces nouveaux supports de lecture sera très limitée. Il faut être mal informé pour s'en tenir encore à cette hypothèse car ce problème technique est déjà du passé avec le papier électronique qui offre désormais une lisibilité en tous points comparable au papier traditionnel. Le livre électronique n'est plus un «écran» portable, une miniaturisation d'un écran d'ordinateur personnel, mais un appareil de lecture muni d'une feuille de papier électronique réinscriptible sur laquelle s'affichent les pages d'un livre avec différentes options de navigation. Et les tests auprès des lecteurs sont suffisamment concluants pour passer au stade de la production industrielle. L'Europe aura bientôt sa première usine de papier électronique et l'Asie n'est pas en reste avec plusieurs autres projets industriels.» [DOSSIER LIVRE : Gutenberg 2.0 le futur du livre, Lorenzo Soccavo, M21 Éditions](#)

Le papier électronique s'inscrit dans la lignée des mutations historiques du livre, comme le fut l'évolution de la tablette d'argile au papyrus, du papyrus au parchemin et du parchemin au papier tel que nous le connaissons. Je le répète, le Québec étant loin de l'action, peu ou mal informé, on n'entend pas cette révolution frapper à la porte.

«Aujourd'hui, au XXI^e siècle, avec les tablettes de lecture en e-paper – papier électronique – c'est, (...), l'accès immédiat à des centaines de volumes sur une seule et unique page réinscriptible à loisir qui est maintenant possible.» (Gutenberg 2.0 - Le futur du livre, Lorenzo Soccavo, chapitre 1, pp. 24-25) [DOSSIER LIVRE : Gutenberg 2.0 le futur du livre, Lorenzo Soccavo, M21 Éditions](#)

L'inconfort de lecture à l'écran étant éliminé par le papier électronique, la page de papier électronique étant réinscriptible à volonté, le livre électronique (appareil de lecture muni d'une feuille de papier électronique) offre aux lecteurs une expérience de lecture bonifiée par tous les avantages de l'informatique et de l'Internet, notamment

la recherche dans l'oeuvre et la recherche d'information complémentaire à l'oeuvre, bonifiée aussi par le multimédias (animation, vidéo,...).

Abordons maintenant la fameuse question du contenu au coeur de l'intervention de madame Forest. Elle écrit : «Voilà donc arrivée, pour un temps limité peut-être, une liberté d'expression qui temps vers l'absolu. En d'autres termes, sur Internet, n'importe qui peut publier n'importe quoi...» (Isabelle Forest, L'Unique, mars 2008, p .9)

Madame Forest exprime un jugement empreint de certains préjugés plus particulièrement tenaces au Québec au sujet l'Internet. D'une part, ce jugement ne fait généralement pas la différence entre les oeuvres littéraires publiés sur Internet et les autres contenus tels les blogues, les forums de discussion,... D'autre part, ce jugement laisse entendre que les éditeurs en ligne publient systématiquement tous les manuscrits qu'ils reçoivent, bon ou mauvais, sans aucune conscience de la qualité et de la valeur littéraire, ce qui est archi faux, même dans le cas du compte d'auteur. Et en ce qui concerne l'auteur qui édite lui-même son oeuvre sur Internet, il ne faut pas croire que cette dernière, parce qu'elle n'est pas validée par un comité de lecture traditionnel, est automatiquement de mauvaise qualité.

D'ailleurs, sur Internet, gare à celui qui publierait n'importe quoi car les internautes sont généralement beaucoup plus sévères et coriaces que les membres des comités de lecture. La sélection naturelle sur Internet revêt un caractère impitoyable que ne connaît pas le monde traditionnel de l'édition dont les subventions gouvernementales essuient les pertes. Sur Internet, vous serez très vite condamné, lapidé, isolé et privé de visiteurs (de lecteurs) si vous publiez n'importe quoi. La liberté d'expression gagnée par l'auteur publié sur Internet n'a d'égale que celle des internautes. Bref, sur Internet, c'est [l'intelligence collective](#) de milliers d'internautes qui garantie une certaine qualité des oeuvres littéraires, non pas quelques personnes au sein d'un comité de lecture et encore moins les critiques littéraires.

«L'être humain aime imiter, apprendre par imitation, car l'imitation nous procure une certaine sécurité. Mais un groupe est plus intelligent lorsque les membres sont libres et indépendants, souligne monsieur Surowiecki. On ne fait pas ressortir l'intelligence collective lorsque l'on cherche le consensus mais plutôt lorsque l'avocat

du diable se manifeste. Dans ce contexte, l'Internet est le meilleur milieu de l'intelligence collective, d'autant plus qu'on retrouve une grande diversité collective et un nombre impressionnant de libres-penseurs. Cependant, toutes les foules ne sont pas sages, nous le savons tous. Il y a sagesse dans la foule uniquement dans des circonstances précises.» [Source](#)

Et ces «circonstances précises» sont généralement au rendez-vous en ligne et, encore plus, sur l'Internet littéraire car on ne s'attarde pas à une oeuvre littéraire en ligne par hasard, pas plus que l'on entre par hasard dans une librairie traditionnelle. Pour qu'une oeuvre littéraire en ligne soit repérée par un moteur de recherche et proposée à l'internaute, il faut que des centaines voire des milliers autres internautes l'aient appréciés et se soit donné la peine d'ajouter un lien hypertexte vers la page de cette oeuvre. Soutenir que la liberté d'expression sur Internet tend vers l'absolu et, par conséquent, vers un chaos de «n'importe quoi», c'est en quelque sorte préjuger que le «bon peuple», dans son intelligence collective, accepte tout en ne sachant pas ce qu'il veut et, dans ce cas précis, qu'il ne choisit pour lui-même les oeuvres littéraires qui l'intéresse parce qu'il ne saura jamais apprécier autant une oeuvre littéraire que les membres d'un comité de lecture professionnel.

Sur Internet les contraintes commerciales connues dans le monde de l'édition traditionnel ne sévissent pas de la même manière. D'abord, le risque financier encouru par l'éditeur publiant une oeuvre littéraire en ligne n'arrive pas à la cheville de celui pris par l'éditeur traditionnel. L'éditeur en ligne évite tous les frais habituels avec l'impression de chaque exemplaire à la demande expresse de chaque lecteur. Il acquiert ainsi une liberté d'action au bénéfice de ses choix éditoriaux que ne connaît pas l'éditeur traditionnel.

Dans votre article, madame Forest, vous soulignez d'ailleurs le poids des contraintes commerciales dans le milieu de l'édition traditionnelle : «Dans l'édition traditionnelle, si l'on fait abstraction des publications à compte d'auteur, un comité de lecture valide l'oeuvre littéraire. Il s'agit d'une forme de garantie qui assure, en général, une certaine qualité de l'oeuvre publiée lorsque la sortie publique de cette dernière n'est pas seule fonction de son succès commerciale.» (Isabelle Forest, L'Unique, mars 2008, p. 9)

La publication en ligne d'une oeuvre littéraire n'est pas liée à son potentiel commercial. La moyenne de vente en ligne d'un livre publié sur Internet est de dix exemplaires, c'est du moins ce que j'ai relevé en 2003 lors de [notre étude de marché](#). À l'heure actuelle, l'éditeur en ligne se classe davantage parmi les missionnaires que les commerçants sur le plan littéraire.

Évidemment, la nature humaine étant ce qu'elle est, on retrouve en ligne des bons et des mauvais éditeurs, de bons et des mauvais contrats d'édition, comme il s'en trouve dans l'édition traditionnelle. Par exemple, tous les gains de la démocratisation de l'accès à l'édition disparaissent lorsque l'éditeur en ligne agit comme un éditeur traditionnel, en refusant 90% des manuscrits soumis à son attention en raison d'impératifs commerciaux. Personne ne peut soutenir que 90% des manuscrits postés à nos éditeurs traditionnels sont médiocres et ne méritent pas d'être publiés, ce serait nier les bénéfices de la démocratisation de l'accès à l'éducation depuis près d'une cinquantaine d'années, du moins en Occident.

Enfin, madame Forest s'interroge sur l'éventualité d'une littérature à deux voire à trois vitesses : «Donc, outre le support traditionnel de la littérature, en l'occurrence le livre, n'est-ce pas les normes qui régissent la littérature conventionnelle qui sont en jeu avec la publication sur le Net? Dans cent ans, si l'humanité peut encore en témoigner, quel sera le visage de la littérature ? Et d'ici-là, verrons-nous apparaître une littérature à deux, voire à trois vitesses : une transmise dans les livres, et deux autres véhiculées sur Internet dont la première serait entièrement libre et éclatée, tandis que l'autre serait contrôlée et certifiée par un sceau «d'authentification littéraire» à l'image des produits certifiés équitables ou bio ou encore des vins d'appellation contrôlée?» (Isabelle Forest, L'Unique, mars 2008, p. 9)

Concernant le support traditionnel de la littérature, nous avons déjà souligné que le livre va profiter d'une mutation en raison du papier électronique. Le bon vieux livre papier ne disparaîtra pas à l'arrivée des appareils de lecture portables (livres électroniques) mais il sera préféré par bon nombre de lecteurs, du moins suffisamment pour assurer la rentabilité et le développement de son marché. Et en ces temps où le comportement écologique gagne du terrain, le livre électronique est voué à un très bel avenir, ne serait-ce que là où la protection de la forêt sera une priorité au sein des populations, ou

encore là où la disponibilité et le prix du papier sont déjà ou deviendront un problème criant.

Au sujet des normes régissant la littérature conventionnelle, elles dépendent davantage des mentalités que du mode d'édition. On retrouvera dans nos livres électroniques autant de la littérature conventionnelle, pour autant que les éditeurs traditionnels s'adaptent à cette nouvelle réalité, que de la littérature «libre et éclatée».

Quand à une littérature qui serait «contrôlée et certifiée», elle existe déjà et c'est bien là tout le problème. C'est la littérature «conventionnelle» et subventionnée par l'état, celle produite par les éditeurs agréés par le gouvernement du Québec, reçue d'office et vendue par les libraires agréés par le gouvernement du Québec, auprès desquelles les bibliothèques sont obligées de faire leurs acquisitions par le gouvernement du Québec.

Cette littérature «contrôlée et certifiée» se retrouvera bel et bien sur le Net et dans les livres électroniques. Ce n'est plus qu'une question de subventions gouvernementales puisque la mentalité pour ce faire est déjà bien implantée, c'est-à-dire la mentalité commerciale, économique. Nos éditeurs traditionnels ne s'opposent pas à la publication numérique, qu'elle soit en ligne ou sur livres électroniques, pour autant qu'ils soient les seuls subventionnés par l'état pour ce faire, ou, si vous préférez, pour autant qu'ils conservent les privilèges exclusifs que leur accorde la loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, en l'occurrence, l'exclusivité des subventions gouvernementales.

Le gouvernement du Québec a déjà implicitement annoncé que seuls les éditeurs agréés par lui seront subventionnés pour faire le saut de la publication numérique en ligne et sur livres électroniques. Nous en avons pour preuve l'attribution de la seule et unique subvention accordée par le gouvernement du Québec dans le domaine de la publication numérique, et ce, par le biais de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), subvention accordée à l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) pour la réalisation d'une étude de marché sur l'édition numérique, ce à quoi il faut ajouter les engagements de la Bibliothèque nationale du Québec annoncés lors du [Forum sur la littérature nationale](#)... industrielle et l'attitude négative du gouvernement du Québec face à la littérature non agréée par un de «ses» éditeurs agréés, telle

la littérature autoéditée, la littérature à compte d'auteur et, bien entendu, la littérature publiée en ligne sur Internet.

Bref, le sceau «d'authentification littéraire» que vous imaginez existe déjà et il est à l'effigie des gouvernements du Québec et du Canada et ces derniers ne feront que l'étendre à l'Internet et aux livres numériques, qu'importe le support, car il n'est pas question de sortir des sentiers battus.

Madame Forest, le souhait que vous formulez en fin de votre article n'a pas de sens. Vous exprimez le vœu que l'édition traditionnelle, en raison de son histoire et de son bagage, vienne en aide à l'édition électronique, que vous caractérisez «par sa naïveté et sa soif de liberté». Il y a dans votre propos un paternalisme évident de l'édition traditionnelle sur l'édition électronique. Malheureusement, l'expérience de l'édition traditionnelle ne s'applique pas à celle de l'édition électronique, du moins au Québec. Le milieu de l'édition traditionnelle québécois se caractérise par un corporatisme industriel malsain et dont l'expérience est fortement contaminée. Ce n'est pas la littérature qui est prisonnière de normes mais l'édition traditionnelle qui est prisonnière d'elle-même. Et malheureusement, l'exception ne fait pas suffisamment la différence pour souhaiter un rapprochement entre l'édition en ligne et l'édition traditionnelle. Qui plus est, la première n'est pas née de la seconde. Aucune relation père fils ne peut réellement exister.

L'édition en ligne sur Internet et, bientôt sur livres électroniques, s'offre aux uns comme une alternative aux auteurs reniés par l'édition traditionnelle et aux autres comme un rejet pur et dur de l'édition traditionnelle. Dans les deux cas, la littérature elle-même et ses normes ne sont pas en causes. Au contraire, on parle d'une littérature enrichie, active, participative plutôt que statique. Et lorsque les éditeurs traditionnels ajouteront à leurs cordes la publication numérique, ils devront être à la hauteur des attentes des lecteurs déjà habitués à cette littérature interactive, déjà très loin des sentiers battus. Le lecteur de littérature numérique se distingue de celui de la littérature conventionnelle, non pas par des attentes réduites face à la qualité des oeuvres littéraires, mais par son expérience particulière de la lecture, propre à l'usage de l'ordinateur personnel et de l'Internet, c'est-à-dire multimédias ou, comme on dit dans le milieu, «richmedias» (liens, animations, sons, vidéos,...).

Il n'en faut pas plus pour constater cette explosion littéraire à laquelle fait allusion madame Forest dans son article, une explosion par mutations de certains genres littéraires traditionnels. En effet, le multimédias favorise l'hybridation des genres. Par exemple, la version numérique d'un roman prendra les allures d'un essai sur la psychologie humaine en raison d'ajouts au fichier d'une description élaborée de chaque personnage selon différentes théories du comportement, ou encore les allures d'un guide touristique en raison d'ajouts de liens hypertextes vers les sites Internet des lieux où se déroule l'action, et ainsi de suite. Ces exemples existent déjà et font le bonheur de bon nombre de lecteurs d'oeuvres littéraires numériques.

Évidemment, avec une moyenne de vente de dix exemplaires, on ne va pas loin mais il s'agit ici uniquement du secteur commercial. Car il ne faut pas non plus oublier que règne sur Internet une culture spécifique de la gratuité à laquelle adhèrent de plus en plus d'auteurs pour constater une montée spectaculaire du nombre de lecteurs de leurs oeuvres. Sans doute que plusieurs auteurs se disent, comme moi, que le maigre bénéfice retiré de la vente des exemplaires numériques ne vaut pas le coup de se limiter aux seuls lecteurs acheteurs dans l'optique où l'important, avant tout, c'est d'être lus. Et cette distribution gratuite des exemplaires numériques sur Internet représente un coup publicitaire formidable très économique. Les auteurs et les éditeurs misant sur une double mise en marché, gratuite en numérique sur Internet jumelée à la vente en librairies traditionnelles, soutiennent que la première aide à la seconde. Le lecteur habitué ou préférant le bon vieux livre papier trouve donc son compte même si, à prime abord, le livre est une publication numérique sur Internet. L'auteur y trouve également son compte.

Pour celui présent uniquement sur Internet, auteur, éditeur ou libraire, la vente est plus difficile, à quelques exceptions près tel Amazon. Pourquoi ? En raison de la culture de gratuité qui fidélise les internautes depuis l'ouverture du réseau. Comment tirer profit financièrement de cette édition en ligne sur Internet? C'est la question au coeur des recherches pour un «modèle d'affaires» approprié. Ces recherches intéressent tous ceux et celles envisageant rentabiliser leur mission, que l'offre soit gratuite ou payante. En ce moment, plusieurs éditeurs en ligne sont à compte d'auteur avec tous les débordements que l'on connaît dans la version traditionnelle de ce mode d'édition. D'autres auteurs se tournent vers des maisons d'édition en ligne coopératives dont ils

deviennent actionnaires. D'autres encore se limitent à l'édition traditionnelle (à compte d'éditeur) sur Internet éliminant du même coup la démocratisation de l'accès à l'édition qu'offre l'Internet. Et il y a ceux qui optent pour l'autoédition. Le choix de l'un ou de l'autre n'est pas simple car la plupart des auteurs en ligne sont de nouveaux auteurs, connaissant peu ou très mal le monde de l'édition, traditionnelle et encore moins en ligne. Il faut tomber entre de bonnes mains, oserais-je dire.

Au Québec, tout se complique davantage pour l'auteur et l'éditeur en ligne. Préjugés tenaces, manque d'informations, fausses informations, absence de subventions, attitude négative des médias face aux livres sur Internet, résistance marquée aux changements, milieu littéraire refermé sur lui-même et corporatisme malsain me font dire que [le futur du livre est ailleurs qu'au Québec](#) puisque seuls les éditeurs traditionnels agréés seront subventionnés pour publier en ligne, ce qui est loin de nous assurer d'une démocratisation réelle de l'accès à l'édition promise par l'Internet et le numérique, promesse qui donne du concret, ailleurs. Je suis donc très loin de me demander, comme vous, si l'Internet est «le champ d'expérimentation idéal pour la littérature du XXI^e siècle», car j'ai déjà la réponse. C'est oui! Je me questionne plutôt à savoir si le Québec en fera un jour partie. Je m'interroge à savoir si les auteurs québécois dont 90% des oeuvres littéraires sont refusées par les éditeurs traditionnels seront toujours refusés même une fois ces derniers passés à l'ère numérique, et j'insiste, avec l'aide financière complice de nos gouvernements. Tout cela laisse présager qu'au Québec, la littérature du XXI^e siècle sera la même qu'au XX^e siècle, à la différence qu'on trouvera une version numérique, peut être multimédias.

Loin de moi de terminer sur une note aussi pessimiste. Car si le Québec se classe au dernier rang dans le domaine de l'édition en ligne parmi les pays industrialisés en Occident et en Orient et, par conséquent, accuse un retard immense, je crois que nous pouvons tirer profit des expériences des autres pays et ainsi éviter de commettre les mêmes erreurs pour finalement apporter une contribution mondiale à ce nouveau monde du livre. Ce sera toujours l'avantage de celui ou celle qui part en retard. Et quoique je puisse en dire, votre article et sa publication sont deux pas dans la bonne direction en ce qu'ils sensibilisent un peu plus le milieu littéraire québécois à la nouvelle réalité du livre. Autrement dit, je constate avec joie que le train est en marche, que la réflexion s'intensifie. Bravo et merci !

Ce texte est aussi disponible en ligne sur Internet
à l'adresse suivante :

<http://manuscritdepot.com/internet-litteraire/actualite.120.htm>

Commenter cet article, écrivez à :
contact@manuscritdepot.com

Serge-André Guay, président éditeur
Fondation littéraire Fleur de Lys

Isabelle Forest : « Isabelle Forest est née à Montréal en 1970. Elle habite la ville de Québec depuis une vingtaine d'années. Depuis 1998, elle collabore à plusieurs revues québécoises de création littéraire. En 2001, elle remportait le prix Alphonse-Piché de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour sa suite poétique Les petites filles aussi sont périssables. En 2003, elle recevait le prix Félix-Leclerc de poésie remis par la Fondation Félix-Leclerc et la Fondation Les Forges pour son recueil Les chambres orphelines. La crevasse est son premier roman.» Source

[[Retour au texte](#)]